



# SYNTHESE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 10 décembre 2019 à 18h30

tel : 02.31.27.15.80  
fax : 02.31.23.86.06  
mairie@cagny.fr  
www.cagny.fr

## **BATIMENTS COMMUNAUX – PATRIMOINE**

### **SALLE DU PARC : CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DE LOCAUX MIS A DISPOSITION DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE ADMR**

délibération 2019/81

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, le RAM (Relais d'Assistants Maternels) de la Communauté de Communes Val ès dunes sera assuré par l'ADMR en remplacement de la Mutualité Française. En conséquence, les modalités d'occupation de la salle du Parc où s'exerce l'activité du RAM, doivent être définies dans une convention.

Madame le maire porte à la connaissance de l'assemblée ladite convention.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (13 voix POUR) :

- valide les termes de la convention d'occupation précaire de la salle du Parc mis à disposition de la Fédération Départementale ADMR pour l'exercice de l'activité du RAM de la CDC Val ès dunes « la Petite Libellule »,
- autorise Madame le maire à signer ladite convention,
- donne à Madame le maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.

## **VOIES – RESEAUX - EQUIPEMENTS**

### **BALAYAGE DE VOIRIE : CONVENTION VOIRIES SERVICES**

délibération 2019/82

(Joël COTREL, rapporteur)

Pour le balayage des voiries communales bordées de caniveaux, la société VOIRIES SERVICES présente pour l'année 2020 un devis qui s'élève à 11 901,77 € HT soit 13 091,94 € TTC.

La convention à intervenir est portée à la connaissance de l'assemblée.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (13 voix POUR) :

- décide de retenir l'offre de la société VOIRIES SERVICES pour le balayage de la voirie communale,
- autorise Madame le maire à signer la convention d'entretien pour un coût annuel de 11 901,77 € HT soit 13 091,94 € TTC,
- donne à Madame le maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.

## **AUTOROUTE A813 : DELIMITATION DU DOMAINE PUBLIC AUTOROUTIER CONCEDE (DPAC)**

(Joël COTREL, rapporteur)

délibération 2019/83

Par délibération n°2019/63 en date du 8 octobre 2019, le Conseil municipal refusait la rétrocession des parcelles cadastrées ZC6 et ZD13 correspondant aux délaissés de voirie après délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) de l'autoroute A813. Cette décision reposait sur la problématique à entretenir les lieux difficiles d'accès pour la commune.

Le cabinet GEOFIT EXPERT mandaté par la SAPN a échangé avec la mairie sur ce refus en indiquant que ces parcelles correspondent aux délaissés des chemins ruraux et doivent impérativement revenir dans le domaine communal à savoir :

- parcelle ZC6 - superficie de 426 m<sup>2</sup> : la continuité du chemin rural n°5 dit du château de Manneville,
- parcelle ZD13 – superficie de 282 m<sup>2</sup> : la continuité du chemin rural dit de la pièce du Mesnil.

Après un retour sur les lieux, Joël COTREL indique que le service technique pourra accéder aux parcelles pour leur entretien.

Au vu de ce constat et de l'obligation pour la SAPN de remettre à la commune les emprises correspondant à la continuité de chemins ruraux, Joël COTREL propose d'accepter la rétrocession des parcelles ZC6 et ZD13.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (13 voix POUR)

- décide d'accepter la rétrocession des parcelles cadastrées ZC6 et ZD13 proposée par le cabinet GEOFIT EXPERT, mandaté par la SAPN, dans le cadre de la délimitation du DPAC de l'autoroute A813,
- donne à Madame le maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.

## **SPORTS – LOISIRS – CULTURE – JEUNESSE**

### **STRUCTURE ENFANCE – JEUNESSE : BILAN DES VACANCES D'AUTOMNE**

(Laurence MAUREY, rapporteur)

Le thème des vacances pour le centre de loisirs concernait l'Amérique du sud, dans la continuité du thème du voyage autour du monde.

La fréquentation du centre de loisirs est en légère augmentation par rapport à l'année précédente avec 27 enfants contre 23 en 2018 pour la 1<sup>ère</sup> semaine. La 2<sup>ème</sup> semaine des vacances a été ouverte pour la 1<sup>ère</sup> fois et 13 enfants étaient présents. Certaines familles méconnaissaient cette nouveauté.

Au cours de la 1<sup>ère</sup> semaine, les enfants 6-12 ans ont participé à une journée de rencontres sportives. Les 3-5 ans ont bénéficié d'une initiation à la trottinette et à la draisiennne. La 2<sup>ème</sup> semaine, les enfants ont participé à un atelier à la bibliothèque et assisté au spectacle « les petites histoires d'Halloween ».

Quant au Local Jeunes, la fréquentation est en baisse : 4 jeunes la 1<sup>ère</sup> semaine et 5 la 2<sup>ème</sup>. En nombre de journées enfants, la baisse est plus significative : 20,50 contre 34 en 2018. Ceci s'explique par l'inscription de la totalité des jeunes à la ½ journée en 2019 et non à la journée comme en 2018.

Vu le nombre d'inscriptions, le stage de cuisine du monde et celui de boxe française ont été annulés.

# **AFFAIRES INTERCOMMUNALES**

## **CDC VAL ES DUNES**

(Eric MARGERIE, rapporteur)

### **CONSEIL DES MAIRES DU 10 DECEMBRE 2019**

Le conseil des maires du 10 décembre 2019 portait sur le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) et le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) révisé.

Dans le cadre de la réduction de la consommation d'espace fixé à l'échelle du SCOT, la CDC Val ès dunes disposerait d'une enveloppe foncière annuelle moyenne de 5,5 ha à répartir entre les communes membres. Les pôles principaux dont fait partie la commune de Cagny, afficheraient un rythme annuel de logements de 98 (environ 25 logements par an pour Cagny) avec une densité nette minimale de 25 logements à l'hectare.

### **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 NOVEMBRE 2019**

Le conseil communautaire du 28 novembre 2019 a débuté par une intervention du commandant de la compagnie de gendarmerie départementale de Caen sur la police de sécurité du quotidien.

Les sujets abordés concernaient :

- les cambriolages en régression par rapport à l'année 2018,
- les vols à la fausse qualité propices en période de vente de calendriers,
- les violences intra-familiales pour lesquelles il y a 1 intervention toutes les 4 minutes au niveau national.

Des conseils ont été donnés pour chaque cas.

Ensuite, outre le compte rendu des délégations au président et au bureau, les sujets suivants ont été débattus :

- assainissement collectif et non collectif :
  - adoption des RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service),
  - un avenant au marché de prestations de services SAUR pour l'assainissement non collectif a été adopté. Il portait sur l'ajout de tarifs au bordereau des prix,
  - lancement d'une consultation travaux pour la rue du Marais à Argences,
  - affermissement de la tranche conditionnelle du lot 1 (marché CISE TP) à Saint-Ouen-du-Mesnil-Oger
- la Maison de Services au Public (MSAP) a obtenu la labellisation Maison France Services au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Pour la mise en œuvre de ce label, c'est l'organisme AFNOR qui accompagnera, sur les 3 années de labellisation, la MSAP pour un montant de 2 625 € HT.
- Dans le cadre du Plan Climat Air Energie territorial, la convention conclue avec BIOMASSE sera reconduite en 2020 pour un montant de 2 100 €.
- Au titre du développement économique, l'adhésion à l'association Initiative Calvados est renouvelée pour 2020 moyennant un coût de 5 370 €.
- Au niveau de la mise à disposition de personnel, la CDC versera à la commune d'Argences la somme de 11 984,06 € pour l'année 2019.